

Jusqu'à récemment, l'organisation des extractions médicales reposait sur des postes identifiés : C1, F1, avec en renfort le PEP2. Aujourd'hui, la réalité du sous-effectif a fait voler en éclats ce cadre :

- les postes C1 et F1 ne sont plus systématiquement tenus,
- le PEP2 est régulièrement supprimé pour combler d'autres postes,
- désormais, le poste H1 lui-même est impacté.

Dans ces conditions, une question simple se pose : qui assure les extractions médicales en urgence ?

UNE SITUATION DÉGRADÉE QUI S'INSTALLE

Avec un déficit d'environ 25 agents, aggravé par des départs en retraite à venir, l'établissement fonctionne sur des équilibres de plus en plus précaires.

Dans le même temps, les ELSP ne sont pas toujours disponibles et leurs horaires (fin de service à 16h10) limitent les interventions. Résultat : ce sont les équipes de détention qui doivent pallier, sans cadre clairement défini.

DU CADRE AU FLOU : UN RISQUE D'ARBITRAIRE

Hier, l'organisation permettait d'identifier clairement les agents mobilisables. Aujourd'hui, les désignations se font au cas par cas, aucun critère n'est posé et aucune visibilité n'est donnée aux agents.

Conséquence directe, incompréhensions, tensions entre collègues et avec la hiérarchie et toujours la même question qui revient : « **Pourquoi moi ?** ».

Dans les faits, ce sont souvent les mêmes agents qui sont sollicités, parfois par facilité, parfois sous pression implicite.

UNE ATTENTE LÉGITIME DES AGENTS

Attendre le 1er juillet et l'arrivée annoncée de nouveaux agents ne peut constituer une réponse suffisante. Trois mois sans cadre stabilisé, dans les conditions actuelles, ne sont pas tenables.

UNE DEMANDE CLAIRE ET RESPONSABLE

L'**UFAP UNSa Justice** demande la mise en place d'un cadre précis pour les extractions médicales en urgence, incluant :

- l'identification claire des postes mobilisables
- des critères objectifs, connus de tous

Ce cadre doit impérativement s'appuyer sur un outil clair et partagé : la mise en place par la hiérarchie (direction, chef de détention et adjoint) d'un document ou tableau récapitulatif des postes pouvant être dégarnis, en mode dégradé, en semaine comme le week-end, y compris pour plusieurs extractions simultanées (jusqu'à trois).

Un tel dispositif, déjà appliqué en service de nuit, permettrait :

- d'anticiper les situations
- et de garantir une répartition plus équitable des missions

La sérénité des agents et le bon fonctionnement de l'établissement passent par une règle simple : un cadre clair, transparent et appliqué à tous.